



Genève, le 3 juillet 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au sein du Pouvoir judiciaire GE, l'état de santé du personnel est relativement satisfaisant

Le Service de santé du personnel de l'Etat de Genève a mené une enquête au sein du Pouvoir judiciaire (PJ) afin d'évaluer l'état de santé physique et mentale du personnel de l'institution. Les résultats de cette enquête montrent que, dans l'ensemble, la magistrature et le personnel du PJ connaissent un état de santé relativement satisfaisant, même si certains aspects spécifiques suscitent l'inquiétude, en particulier la question de la surcharge chronique de travail.

Genève, le 3 juillet 2007 – Le Pouvoir judiciaire (PJ) genevois a voulu évaluer l'état de santé physique et mentale de son personnel. A cet effet, il s'est adressé au Service de santé du personnel de l'Etat (SPE), qui possède le savoir-faire nécessaire pour conduire ce genre d'enquêtes. Le rapport rendu par le SPE relève que, dans l'ensemble, le personnel du PJ connaît un état de santé relativement satisfaisant, même si certains aspects spécifiques suscitent l'inquiétude, en particulier la question de la surcharge chronique de travail à laquelle chacune et chacun est soumis.

Même si l'enquête santé est globalement positive (avec par exemple un taux de « satisfaction au travail » de 93,6%), la Commission de gestion du PJ prend très au sérieux les problèmes soulevés et va tout mettre en œuvre pour trouver des réponses adéquates. L'impact des mesures correctrices sera régulièrement évalué et communiqué à l'interne et à l'externe. Parmi les mesures correctrices envisagées, on mentionnera :

Charge de travail – Le personnel du PJ est soumis à une charge de travail trop importante. Une *task force* interdisciplinaire PJ sera mise sur pied, sous la houlette de la Directrice des Ressources humaines, pour déterminer, par filière et par métier, les causes de cette surcharge. Des solutions différenciées seront ensuite mises en œuvre, tout en sachant que la problématique de la surcharge de travail est fondamentalement tributaire d'une dotation insuffisante en personnel.

Dépistage de la dépression – Au Pouvoir judiciaire, 22,2% des participants à l'enquête santé répondent de façon positive au dépistage de la dépression – un score moins élevé que celui obtenu dans d'autres services de l'Etat. A l'avenir, la direction du PJ va informer mieux et davantage son personnel des prestations existantes, à savoir la consultation du Service de santé du personnel de l'Etat (SPE), à laquelle les collaboratrices et les collaborateurs qui en éprouvent le besoin peuvent en tout temps s'adresser de manière confidentielle et discrète.

Violence observée ou subie – Il ressort de l'enquête santé qu'une importante minorité des personnes interrogées est témoin ou victime d'actes de violence verbale, physique ou psychologique. Depuis octobre 2006, il existe une réponse concrète à cette réalité inhérente à l'exercice d'un métier en milieu judiciaire : la Cellule d'intervention d'urgence (équipe AGPspolice), composée de psychologues spécialisés dans les interventions d'urgence. Un

cours de « soutien aux pairs », destiné aux greffières et aux greffiers rattachés à l'Instruction, a également été mis en place ; la direction des Ressources humaines souhaite que ce module soit élargi à l'ensemble du personnel.

Le relationnel – Dans certaines situations contextuelles, les relations avec les collègues, les supérieurs et les magistrats peuvent ne pas être satisfaisantes. La direction du PJ va mettre sur pied, dès l'automne 2007, un groupe de travail pour approfondir cette question. Il s'agira de préciser la source et la nature des problèmes évoqués par le personnel. Sur cette base, des outils spécifiques autres mesures seront introduits.

Environnement de travail – L'environnement de travail (ergonomie, travail en *open space*, locaux inadaptés, fumée passive, etc.) apparaît aussi parmi les principales préoccupations exprimées par les collaboratrices et les collaborateurs. La direction du PJ a décidé, dans un premier temps (mi-juillet 2007), de mandater le service de santé du SPE pour une analyse ergonomique des postes de travail. Dans un deuxième temps (automne 2007), un Directeur de la sécurité sera recruté. En ce qui concerne la fumée passive, un programme d'accompagnement pour soutenir celles et ceux qui souhaitent arrêter de fumer sera mis en place à l'automne 2007.

L'enquête santé est un instrument évolutif : les étapes ultérieures consisteront à 1) organiser à l'interne plusieurs séances d'information avec le personnel, 2) poursuivre la mise en place des mesures correctrices (été 2007-fin 2008), enfin 3) évaluer l'impact de ces mesures sur l'état de santé du personnel (premier semestre 2009).

Démarche MSST

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la sécurité et la santé des travailleuses et des travailleurs sont garanties et renforcées par la loi. L'Etat de Genève applique ainsi les directives fédérales en matière de santé et de sécurité au travail, notamment par la mise en œuvre de la solution de branche intercantonale « Santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales ». Cette solution reprend, pour les collectivités publiques, les exigences légales définies à l'intention des entreprises dans la directive dite « Directive MSST » (Directive relative à l'appel des Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail). Cette directive s'appuie sur l'Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents (OPA). Pour simplifier, la « Directive MSST » règle l'obligation qui incombe aux entreprises et aux collectivités publiques de mettre en place un dispositif interne afin de garantir la sécurité et la santé au travail. On pourrait la comparer à une norme ISO, à la différence près que ISO est une démarche volontaire, alors que la « Directive MSST » constitue une norme légale. A l'Etat de Genève, le projet MSST est en phase opérationnelle depuis février 2001. Le Service de santé du personnel de l'Etat (SPE) est l'organe de coordination compétent dans le domaine MSST au sein de l'Etat. Le SPE, en collaboration avec l'entreprise ERGOrama, a mis en place une démarche d'identification des dangers au sein des différents départements de l'Etat de Genève. La réalisation d'enquêtes santé en constitue l'un des axes majeurs ; depuis 2004, plusieurs enquêtes de ce type ont été réalisées au sein de divers services de l'Etat.

Pour en savoir plus

Consulter le site www.geneve.ch/tribunaux, où peut être téléchargé le document « Enquête santé au sein du Pouvoir judiciaire: présentation des principaux résultats et des mesures correctrices envisagées »

Contacts

Daniel Zappelli, Procureur général, 022 / 327.26.55

Raphaël Mahler, Secrétaire général, 022 / 327.20.20

Claudia Saviaux Druliolle, Directrice des Ressources humaines, 079 / 644.65.38